

PROCHE-ORIENT
Un Liban uni et souverain

Serait-ce bientôt la fin d'un Liban uni, libre et souverain, dans ses frontières internationalement reconnues? En 1861, sous l'empire ottoman, le Liban, après avoir été amputé de certains de ses territoires par le gouvernement turc, à savoir la Bekaa, Tripoli, Beyrouth, Saïda et Tyr, devient le «petit Liban», bénéficiant d'une certaine autonomie, ayant à sa tête un gouverneur chrétien.

Le 1^{er} septembre 1920, sous le mandat français, le Liban, ayant récupéré lesdits territoires, est proclamé indépendant au nom de la République française par le général Gouraud et dénommé le «grand Liban». Le 23 mai 1926, la République libanaise est créée.

Le 13 novembre 1936, un traité franco-libanais est signé par le

haut-commissaire de la République française, Damien de Martel, et Emile Eddé, président de la République libanaise. Le Parlement libanais, composé de chrétiens et de musulmans, approuve le traité à l'unanimité. C'était à l'époque le seul moyen de mettre fin au mandat. Malheureusement, la France ne ratifia ni le traité franco-libanais ni le traité franco-syrien, qui fut conclu le 22 décembre 1936.

Le 22 novembre 1943, le Liban acquiert sa souveraineté. Son régime démocratique-parlementaire, son libéralisme politique et économique, sa liberté de la presse, sa convivialité islamo-chrétienne ne cessent d'indisposer la Syrie et Israël depuis 1948.

Israël convoite le Liban sud jusqu'au fleuve Litani, pour en exploi-

ter les eaux. La Syrie, dès le début du mandat, veut annexer la Bekaa, Tripoli et la plaine de l'Akkar, elle aspire aussi à l'«unité syrienne», qui engloberait tout le Liban.

Le 15 mars 1978, Israël envahit soudainement le Liban jusqu'au Litani, sans aucune raison valable. Le 19 mars, le Conseil de sécurité vote la résolution 425, qui «demande [à Israël] de retirer, sans délai, ses forces de tout le territoire libanais». Le 6 juin 1982, Israël envahit une seconde fois le Liban sous un mauvais prétexte. Son armée, qui ne devait pas dépasser les 40 kilomètres, comme convenu avec Alexandre Haig, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, atteint Beyrouth qu'elle bombarde intensément. Le Conseil de sécurité vote aussitôt la résolution 509, qui «exige qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces militaires jusqu'aux frontières internationalement recon-

nues du Liban».

Nonobstant ces deux résolutions, l'armée israélienne occupe toujours le Liban sud, entraînant une résistance armée. Quant à la Syrie, elle s'est opposée à ce que le mot «retrait» des troupes syriennes soit mentionné dans le «document d'entente nationale» approuvé à Taëf le 22 octobre 1989 par soixante-deux députés libanais. Elle a exigé qu'il soit remplacé par l'expression : «redéploiement des troupes syriennes dans la région de la Bekaa et à l'entrée de la Bekaa-Ouest à Dahr-El-Baïdar...» Son armée se trouve jusqu'à ce jour présente sur tout le territoire libanais, à l'exception du Liban sud occupé par l'armée israélienne.

Il ne faut pas oublier que le Liban est le seul Etat arabe à avoir un chef d'Etat chrétien. De ce fait, il doit être le dernier Etat arabe à signer la paix avec Israël. En attendant, les relations libano-israéliennes doivent être régies par la seule convention d'armistice, qui date du 23 mars 1949, et qui est toujours en vigueur. Enfin, Israël n'a rien à craindre pour sa sécurité. Il est le seul Etat dans la région à posséder la bombe atomique. Il a l'armée la plus puissante, la mieux entraînée, et la supériorité dans les airs. Il bénéficie en outre de l'appui politique, financier et militaire des Etats-Unis d'Amérique. Ce qui lui permet d'annexer des territoires qui ne lui appartiennent pas notamment Jérusalem, le Golan et peut-être un jour le Liban sud. Cela étant, que faire pour libérer le Liban? La prochaine rencontre Clinton-Assad trouvera-t-elle une solution?

RAYMOND EDDÉ
Président du Bloc national libanais